



Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : autorisation@ecrins-parcnational.fr

Demandeur (société hélicoptère)	SAF Huez M. Gilles SARRET	04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90
Aéronef (type couleur immatriculation)	B3 NOIR ROUGE BLANC FGSDG	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	REFUGE DE L'AIGLE	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux - équipements	Transport Passagers	
24-07-17	CARRIERE ARSINE	REFUGE DE L'AIGLE	2			

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

cf carte jointe de la zone à éviter

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation accordée refusée

N° 452 / 2017

Suivi par : A. MARTINET

à Gap, le 20/07 / 2017

Le Directeur,

Le Directeur,

cl
Pierre COMMENVILLE